

« J'ai fait n'importe quoi »

« Sa mère l'attend dehors en pleurant parce qu'elle a peur que son fils aille en prison, et ça, c'est la chose la plus dure que l'on puisse dire à un jeune

de 19 ans ». Tels étaient les mots lancés par l'avocate de la défense devant le prévenu ému. Le risque était en effet bel et bien réel. Lucas, 19 ans, est jugé pour trois affaires différentes et pourtant similaires. Les délits ont été commis en seulement trois mois.

Les premiers faits se déroulent à Villers-Saint-Sépulcre le 6 juin, il est 17h30 quand une patrouille s'approche de la voiture de Lucas pour procéder à un contrôle, le jeune avait été pris la veille en possession de cannabis. Le fumeur refuse le contrôle et démarre sur les chapeaux de roues en direction de Berthecourt, une seconde patrouille est appelée, pour l'arrêter, les forces de l'ordre ont utilisé des « stop-stick » pour bloquer les roues du chauffard. « Vous n'avez vraiment que ça à faire, putain vous m'avez niqué mes roues » profère-t-il aux gendarmes lors du contrôle. Ils procèdent à un dépistage aux stupéfiants qui s'avère positif au cannabis...

Le 31 juillet, moins de deux mois

NOAILLAIS A 19 ans, il commet trois délits similaires en trois mois, toutes ces affaires ont exceptionnellement été jugées en même temps.

La condamnation

7 mois de prison dont 4 mois avec sursis probatoire de 3 ans. Obligation de travail, de soins, et d'indemniser deux gendarmes à hauteur de 200€ chacun, une amende de 100€, l'annulation du permis de conduire avec interdiction de le repasser avant 3 mois.

plus tard, le prévenu est à bord du même véhicule, à Ponchon, les gendarmes l'aperçoivent, veulent procéder à un contrôle, le jeune homme prend une nouvelle fois la fuite. « J'ai pris peur, je savais que mon permis était suspendu » déclare-il le lendemain à la gendarmerie. Le 17 août, deux jours avant son jugement, Lucas est arrêté à Noailles avec un scooter sans plaque et un casque non homologué. Il ne

présente aucun papier aux normes, le deux roues appartiendrait à un ami. Il affirme devant les gendarmes qu'il traînait le scooter en panne d'essence, il démentira ceci lors de l'audience. Un nouveau dépistage au cannabis est effectué, il est positif.

« Il n'en a rien à faire ! Il ne se passera pas trois jours avant que l'on retrouve Lucas au volant de sa voiture avec un joint » avertit le procureur

scandalisé par la productivité délicate du jeune prévenu ces derniers mois. Lucas passera quelques jours en prison en attendant la décision du juge d'application des peines car il a été condamné à sept mois, dont trois mois ferme sous bracelet électronique

L.N

A deux reprises, le 6 juin et le 17 août, le jeune homme a été testé positif au cannabis au volant de sa voiture.

